



## Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise – Canton de Vauréal

### Séance du vendredi 17 février 2023

**Date de la convocation 13 février 2023**

*L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT,*

**Membres en exercice :**  
15

**Présents :** Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Fernand DUSSURE, Jean Guy COLLURA, Pascal PERRIN, Sandra SOPHIYAIR, Nadia DEBBAH, Angélique BENOIST, Joël LEFEBVRE, Carole FAJOU, Evelyne MAILLARD, Djamila COTTIN

**Présents :** 12

**Votants:** 14

**Secrétaire de séance :**  
Sandra SOPHIYAIR

**Représentés:** Chantal TOUTTAIN par Fernand DUSSURE, Denis URVOY par Jean Guy COLLURA

**Excusés:**

**Absents:** Nicolas GILBERT

### Objet: DE\_09\_2023 - TARIFICATION EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la tarification pour l'eau potable et l'assainissement pour fixer le coût de la part communale.

Monsieur le Maire propose de confirmer les tarifs actuels sans aucune majoration :

- part communale eau potable : 0,7124 € HT /m3
- part communale assainissement : 0,1524 € HT /m3

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de maintenir au même tarif la part communale concernant l'eau potable des administrés de Saint-Clair-sur-Epte soit un montant de 0,7124 € HT /m3

DECIDE de maintenir au même tarif la part communale concernant l'assainissement collectif pour les administrés soit un montant de 0,1524 € HT /m3

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire, Christophe DEPONT.

RF PREFECTURE DU VAL D'OISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/03/2023 095-219505419-20230217-DE_09_2023-DE